



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

RN 157, RD 857, ligne SNCF Paris – Brest, gazoduc traversant la commune

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont réglementées. Des informations plus complètes sont indiquées dans le dossier départemental des risques majeurs sur le site de la préfecture : www.bretagne.gouv.fr (rubrique sécurité)

LA PRÉVENTION

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés(s) par la ou les matière(s) transportée (ées).

Avoir dans son véhicule : triangle de sécurité, gilets fluorescents.

LES BONS RÉFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- ↪ Protéger : pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée
- ↪ Faire éloigner les personnes à proximité,
- ↪ Ne pas fumer,
- ↪ Donner l'alerte auprès des pompiers (18 ou 112) en précisant le lieu exact et si possible en signalant l'étiquetage du véhicule. Suivez leurs consignes



RISQUE FEU DE FORÊT

Le dossier départemental sur le risque majeur (D. D. R. M.) a retenu pour la commune le risque majeur « feux de forêt », dans la forêt de la Corbière.

LA PRÉVENTION

- ↪ Ne pas faire de feu, ne pas fumer,
- ↪ Éviter de circuler dans les bois avec des engins à moteur,
- ↪ Lors des promenades : repérer les chemins d'évacuation

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

- ↪ Repérer le lieu de départ du feu
- ↪ Donner l'alerte auprès des sapeurs – pompiers (18 ou 112) et suivre leurs consignes



RISQUES SISMIQUES

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D 563-8-1 du code de l'environnement). Ce classement est réalisé à l'échelle de la commune, la commune est classée en zone de sismicité faible (zone 2).

LES BONS RÉFLEXES

Se mettre à l'abri

- ↪ Ecouter la radio : France Bleu Armorique F.M. : 103.1 ou France Inter GO 1852 m
- ↪ Respecter les consignes

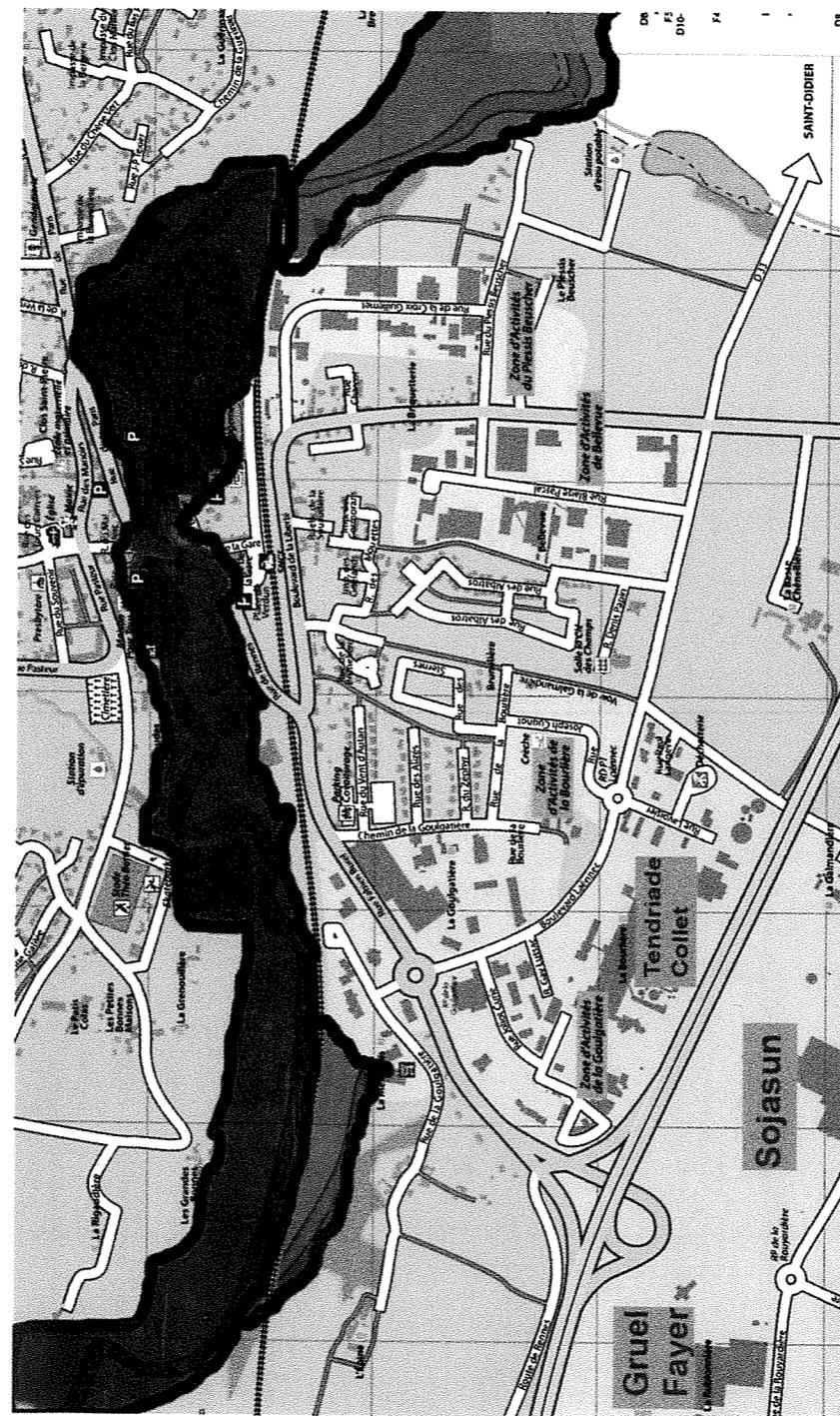
Kit de survie

Il est conseillé de mettre en place un kit de survie avant la survenue d'un événement dommageable. Ce kit doit être connu des personnes vivant sous votre toit pour assurer son efficacité totale. Il comprend :

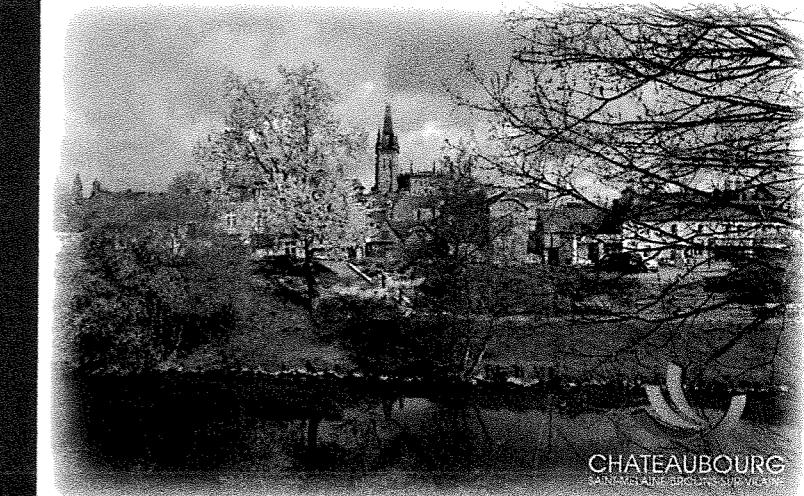
- ↪ une radio avec des piles
- ↪ une lampe de poche
- ↪ des bougies et des allumettes
- ↪ de l'eau potable
- ↪ une trousse à pharmacie,
- ↪ ses médicaments urgents
- ↪ les papiers importants
- ↪ des vêtements de rechange
- ↪ des couvertures



Plan des zones inondables et des établissements industriels dangereux



Document d'informations Risques Majeurs 2013



Prévenir, pour mieux réagir

La sécurité des habitants de Châteaubourg, Broons/Vilaine et Saint-Melaine est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur le territoire communal, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Ce D. I. C. R. I. M. n'oublie pas les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par les services.

Afin que nous puissions, ensemble, participer à l'amélioration quotidienne de notre sécurité, je vous souhaite une bonne lecture... en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Virginie KLES
Sénateur-Maire

Numéros d'urgence

N° européen des secours : 112
Pompiers: 18
SAMU: 15
Gendarmerie : 17

Où s'informer?

Mairie de Châteaubourg
Tél : 02 99 00 31 47
Fax : 02 99 00 80 65
mél: mairie@chateaubourg.fr
www.chateaubourg.fr

France Bleu Armorique F.M. 103.1
France Inter GO 1852 m
www.meteofrance.fr

RISQUE CLIMATIQUE

Vent violent, orages, canicule, grand froid, neige, verglas

L'ALERTE METEOROLOGIQUE

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations estimées dangereuses dans les 24 heures à venir sur :

www.meteo.fr

L'échelle de vigilance est la suivante :

- **Vert** : pas de vigilance particulière,
- **Jaune** : soyez attentif,
- **Orange** : soyez très attentif,
- **Rouge** : une vigilance absolue s'impose.

CONSIGNES A ADOPTER

De manière générale :

- ⇒ Suivre les recommandations des autorités publiques,
- ⇒ Etre vigilant, s'informer régulièrement par la radio, la télévision, internet ou les journaux,
- ⇒ Se mettre à l'abri.

Vigilance Orange : Limiter les déplacements

Vigilance Rouge : Eviter les déplacements

Au cas par cas :



Vent fort



Fortes précipitations

- ⇒ Fixez les objets que vous ne pouvez rentrer, rentrez les tables, chaises, parasols...
- ⇒ Attention aux chutes de branches et d'objets divers

Visibilité réduite, risque d'inondations
⇒ Ne vous engagez pas sur une voie immergée



Orages



Neige ou verglas

- ⇒ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- ⇒ Évitez de sortir, ne vous abritez pas sous les arbres

⇒ Prévoyez un équipement minimum dans le cas où vous seriez immobilisé dans un véhicule



Canicule

- ⇒ Prévoyez le nécessaire pour vous réhydrater régulièrement
- ⇒ Soyez vigilant vis-à-vis des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées)



RISQUE INONDATION

Une inondation est la submersion d'une zone à des hauteurs variables par débordement naturel d'un cours d'eau. Les points critiques à Châteaubourg sont les abords de la rue de Paris, le long de la Vilaine.

Le département d'Ille et Vilaine dépend du Service de Prévision des Crues (SPC) de Rennes qui a pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements des rivières.

Le SPC s'appuie sur un système de mesures qui permet de connaître en temps réel les hauteurs d'eau atteintes par la Vilaine.

Toutes les informations sont disponibles sur le site météo France :

L'Etat a par ailleurs mis en place un plan de prévention risque inondation (P. P. R. I.) qui délimite les zones exposées aux risques.

La carte des zones inondables de la commune de Châteaubourg figure au verso de ce document.

L'ALERTE

L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque ou seulement suite à son apparition lorsque celui-ci ne peut être anticipé. Elle est transmise selon les voies adaptées : médias classiques (radio, presse, télévision), Internet, panneau lumineux, véhicule sonorisé, ou porte à porte.

CONSIGNES A ADOPTER

AVANT

- ⇒ Se tenir informé : écouter la radio ou appeler la mairie.
- ⇒ Mettre hors d'eau les meubles, objets et produits polluants,
- ⇒ Couper le gaz et l'électricité,
- ⇒ Obturer les entrées possibles d'eau,
- ⇒ Amarrer les cuves (gaz, fuel ...)
- ⇒ Faire une réserve d'eau potable
- ⇒ Prévoir les équipements minimum



PENDANT

- ⇒ Ecouter France Bleue Armorique FM 103.1 ou France Inter GO 1852 m pour s'informer de la montée des eaux
- ⇒ Se réfugier en un point haut si nécessaire (étage ou colline)
- ⇒ Eviter les déplacements inutiles, ne pas chercher à rejoindre ses proches, ni aller chercher ses enfants à l'école, seulement si cela peut se faire dans des conditions normales
- ⇒ Libérer les lignes téléphoniques pour les secours (utiliser de préférence votre portable)
- ⇒ N'évacuer que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue,
- ⇒ Ne pas s'engager sur une route inondée
- ⇒ Informer les autorités de tout danger (tél pompiers : 18 ou 112)
- ⇒ Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques,



APRÈS

- ⇒ Aérer et désinfecter les pièces, chauffer dès que possible,
- ⇒ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche,
- ⇒ Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires, si une alerte a été donnée
- ⇒ Entamer les démarches d'indemnisation (déclaration assurance)



RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le risque industriel majeur peut provoquer un accident sur un site industriel et entraîner des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Le Code de l'Environnement distingue sur la commune de Châteaubourg :

- **Les installations les plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers :**

TENDRIADE COLLET, rue Joliot Curie / Activités: Abattage de veaux. Matières dangereuses: ammoniac (6 500 kg)

SOJASUN la Galmandière / Activités: Fabrication de produits dérivés du soja Matières dangereuses: ammoniac

- **Les installations les plus dangereuses dites « installations classées SEVESO II », assujetties à une réglementation spécifique.**

GRUEL FAYER, la Rublonnière / Activités: dépôts de produits agropharmaceutiques. Matières dangereuses: produits phytosanitaires

PRÉVENTION

Les établissements industriels les plus dangereux sont soumis à des mesures préventives : maîtrise de l'aménagement autour du site avec détermination d'un périmètre de danger, devant être repris dans le P. L. U., élaboration de plans de secours rédigés et mis en œuvre par l'industriel P. O. I. (Plan d'Opération Interne) ou par le préfet P. P. I. (Plan Particulier d'Intervention) lorsque l'accident peut avoir des répercussions en dehors du site. C'est le cas des établissements GRUEL FAYER classés « SEVESO II ». Le risque est celui d'un nuage toxique hors périmètre de l'établissement.

La population est informée de ces risques :

- ⇒ **dans le bulletin municipal, par affichage, par la distribution de plaquette d'information, à l'occasion de réunions d'information.**

L'ALERTE

L'alerte est donnée par messagerie téléphonique, par la gendarmerie, par porte à porte ou par véhicule sonorisé.

CONSIGNES A ADOPTER

AVANT

- ⇒ S'informer sur les risques, le signal d'alerte et les consignes
- ⇒ Se tenir informé : écoutez la radio : France inter G. O. 1852 m ou France Bleu Armorique F.M. : 103.1



PENDANT

- ⇒ Rejoindre le bâtiment le plus proche,
- ⇒ S'y confiner : boucher toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation
- ⇒ Couper le gaz et l'électricité,
- ⇒ Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre,
- ⇒ Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école,
- ⇒ Ne pas téléphoner,
- ⇒ Ne sortir qu'en fin d'alerte (donnée par les autorités publiques) ou sur ordre d'évacuation



APRÈS

- ⇒ Aérer le local de confinement

